



Cabinet du Ministre délégué à la Ville

Paris, le 27 novembre 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Loi de « programmation pour la ville et la cohésion urbaine »

Aujourd'hui, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi de « programmation pour la ville et la cohésion urbaine » présenté par François Lamy, ministre délégué à la Ville.

Ce projet répond à l'engagement pris par le Président de la République de simplification et de renforcement des moyens en direction des quartiers prioritaires.

Il constitue la première réforme d'ampleur de la Politique de la Ville depuis plus de dix ans.

En effet, les quartiers populaires subissent une double injustice : à l'accumulation des difficultés économiques et sociales, s'ajoute la discrimination.

La concentration des moyens publics constitue une réponse à la désespérance sociale, et de nouvelles exigences démocratiques répondent à la désespérance politique.

Le projet de loi propose de revoir en profondeur les instruments de la politique de la ville en inscrivant pour la première fois le principe fondamental de **co-construction de la Politique de la Ville avec les habitants, en redéfinissant les quartiers prioritaires à partir d'un critère unique, en instaurant un contrat urbain global mobilisant toutes les politiques publiques, et en engageant une nouvelle étape de rénovation urbaine** indissociable du volet social.

Contact presse :

Juliette Griffond 06 08 00 73 93

www.territoires.gouv.fr